

COMMUNE DE SARRALTROFF
(Moselle)

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 OCTOBRE 2023**

- Affiché le 3 NOVEMBRE 2023 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire,
s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF
le LUNDI 30 OCTOBRE 2023 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 9 Geoffroy Albert, Vary Paul, Noblé Sébastien,
Kern Olivier, Schwartzberger Alain,
Roche Jean-François, Parrenin Christophe,
Dannenberger Clément,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Birkel Marie-Eve, Roth Marie-Thérèse, Albert Frédéric,
Schmitt Frédéric, Bailly Vincent, Charrier Philippe,
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -,
DATE DE LA CONVOCATION : 25/10/2023
SECRETAIRE DE SEANCE : Paul Vary,
PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- Le maire informe les membres du conseil municipal qu'un grave accident de la circulation a eu lieu le vendredi 20 octobre dernier (8h15) sur la RD43 entre Sarraltroff et Sarrebourg à hauteur du local Rudolph. Deux véhicules se sont percutés en choc frontal : un véhicule (un homme à bord) et un véhicule (une dame 50 ans et une fillette de 18 mois). Cet accident a nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers, du SAMU de Sarrebourg, des gendarmes de Dieuze-Fénétrange ainsi que des 2 hélicoptères DRAGON-67 de Strasbourg (pour le transport de la conductrice vers Strasbourg) et SAMU-LORRAINE de Nancy (pour le transport de la fillette vers Nancy). La RD43 a été fermée à la circulation jusqu'à 11h45.
- Le maire informe le conseil municipal que la Sous-Préfecture de SARREBOURG nous a confirmé la validation et la prise en charge de notre demande de subvention FONDS VERT pour le remplacement des lampes d'éclairage public (lampes sodium changées en lampes leds) à hauteur de 60% des travaux. Le programme de travaux étant budgétisé au Budget Primitif 2023, le maire a engagé la dépense avec la Société SASSO de Sarrebourg (devis s'élevant à la somme de 32.030,00 € HT). Le remplacement de 90 lampes d'éclairage public, sur l'ensemble de la commune débutera dans les prochaines semaines.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2023-07 / 047

Dossier de la Chasse Communale 2024-2033 – Convention de gré à gré LOT 1

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la Société de Chasse du SARRECK (57 OBERSTINZEL) a sollicité la signature d'une convention de gré à gré pour le bail de location de la chasse 2024-2033 LOT INTERCOMMUNAL 1 – Sarraltroff / Sarrebourg.

Le Maire rappelle la surface totale du lot intercommunal 1 :

Lot 1	Surface de la part SARRALTROFF =	208 ha 37 a 46 ca
	Surface de la part SARREBOURG =	+ 90 ha 90 a 29 ca
	TOTAL DU LOT 1	= 299 ha 27 a 75 ca

Le prix annuel de location pour la période 2015-2024 était de 4.500,00 €, le maire propose de délibérer sur la reconduction ou la réduction de ce tarif pour la relocation en gré à gré sur la période 2024-2033.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE la surface du lot intercommunal 1,

VALIDE la demande et la signature de la convention en gré à gré sollicitée par la Société de Chasse du Sarreck pour la location 2024-2033 du lot intercommunal (signé conjointement avec la Ville de Sarrebourg), c'est la Commune de Sarraltroff qui sera chargée, pour les 2 collectivités, de la gestion du lot intercommunal 1 (transmission des documents – établissement des rôles de répartition du produit annuel de location de la chasse, relations avec l'association locataire...),

FIXE le montant annuel du loyer de location pour le LOT 1 à 4500,00 € (quatre mille cinq cent euros),

AUTORISE le Maire à signer la convention de gré à gré ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2023-07 / 048

Dossier de la Chasse Communale 2024-2033 – Convention de gré à gré LOT 2

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que Mr Didier NICOLAS (68 KEMBS) a sollicité la signature d'une convention de gré à gré pour le bail de location de la chasse 2024-2033 sur le LOT COMMUNAL 2.

Le Maire rappelle la surface totale du lot communal 2 s'élevant aujourd'hui à 633 ha 03 a 69 ca.

Le prix annuel de location pour la période 2015-2024 était de 6000,00 €. Le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il résulte aujourd'hui de la consultation des surfaces totales une baisse de plusieurs dizaines d'hectares par rapport au bail 2015-2024 (-59 ha 12 a 53 ca – réserve MEYER Jean-Claude et « sous station » RTE LGV EST déduite...).

Le maire propose de délibérer sur la reconduction ou la réduction de ce tarif pour la relocation en gré à gré sur la période 2024-2033.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE la surface du lot communal 2,

VALIDE la demande et la signature de la convention en gré à gré sollicitée par Mr Didier NICOLAS pour la location 2024-2033 du lot communal 2,

FIXE le montant annuel du loyer de location pour le LOT 2 à 5.500,00 € (cinq mille cinq cent euros),

AUTORISE le Maire à signer la convention de gré à gré ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2023-07 / 049

Dossier de la Chasse Communale 2024-2033 – Logiciel CHAZ – Convention COFOR 57

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REPLACE LA DELIBERATION 2022-04-026 du 11-7-2022

Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud en partenariat avec l'association COFOR 57 (Association départementale des Communes forestières de Moselle - 1 impasse de la mairie - 57200 WOELFLING-LES-SARREGUEMINES – référent : Mme Manon Olivero) propose aux communes qui le souhaitent, l'acquisition d'un logiciel pour la gestion administrative de la chasse communale et de la réversion du revenu annuel de la Chasse. Le prochain bail de location pour la chasse communale interviendra en février 2024 (pour une durée totale de 9 années → février 2033).

Le Maire donne lecture du contrat-convention proposé par l'association COFOR 57 pour cette application informatique : « LOGICIEL CHAZ » = la somme à payer chaque année s'élève à 120,00€ TTC (logiciel CHAZ = 100€ + cotisation annuelle COFOR = 20€) pour Sarraltroff qui peut être refacturée annuellement lors de la répartition du revenu de la chasse aux propriétaires fonciers. Cette application facilitera grandement le travail du secrétaire de mairie chargé, chaque année, de réaliser la répartition du revenu de la chasse communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

POINTS DIVERS

Travaux de finition du bâtiment du PERISCOLAIRE

Le maire informe le conseil municipal que les travaux intérieurs du nouveau Bâtiment du Péricolaire sont en cours (quelques peintures et travaux de carrelage aux sanitaires) et que l'aménagement des abords extérieurs sont en cours de réalisation (pavés à l'avant du bâtiment et enrobés prévus le 6-7 novembre prochain). Le service du périscolaire, dans le nouveau bâtiment, est prévu à compter du lundi 13 novembre.

=====
 Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h30.
 =====

RAPPEL DES DELIBERATIONS DE LA PRESENTE REUNION :

2023-07	/047	Dossier de la Chasse Communale 2024-2033 - Convention de gré à gré Lot 1
2023-07	/048	Dossier de la Chasse Communale 2024-2033 - Convention de gré à gré Lot 2
2023-07	/049	Logiciel de chasse communale - CHAZ - Convention COFOR 57
2023-07	/050	Achat de parcelles de voirie RUE DE LA FORET (4x Froeliger-Nocaudie-Etienne-DaSilva)
2023-07	/051	Décision modificative de crédits N°2 – Indemnités / Créances Admissions en non-valeur

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS :

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 9 Geoffroy Albert, Vary Paul, Noblé Sébastien,
 Kern Olivier, Schwartzberger Alain,
 Roche Jean-François, Parrenin Christophe,
 Dannenberger Clément,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Birkel Marie-Eve, Roth Marie-Thérèse, Albert Frédéric,
 Schmitt Frédéric, Bailly Vincent, Charrier Philippe,

SIGNATURES DU PROCES – VERBAL :

Le Maire – Francis MATHIS	Le Secrétaire de Séance – Paul VARY